

Espace économique et commercial et relance économique	
Comité des Officiers permanents de liaison 02/23 de la Commission de l'océan Indien 21- 22 novembre 2023 Ebène- Maurice	Point 2.5
<i>Dossier suivi par : Raj MOHABEER, Chargé de mission</i>	Décision
<i>Version du 11/10/2023</i>	

1. Résumé

Conformément à la décision 5d) du 37^{ème} Conseil des ministres de la COI pour une Indianocéanie de développement économique intégré, durable et innovant, les priorités de la présidence mauricienne de la COI sont définies en faveur de l'émergence d'un espace économique et commercial mieux connecté et mieux intégré autour de grandes chaînes de valeur et des accords commerciaux, tel que défini dans le plan de développement stratégique 2023-2033.

2. Etat d'avancement

2.1. Connectivité régionale

Sur le plan de la connectivité aérienne, la COI a porté le plaidoyer au niveau de COMESA, pour la prise en compte des spécificités et des besoins insulaires de l'océan Indien au niveau des activités du projet « Support to Air Transport Sector Development (SATSD) in Eastern Africa, Southern Africa and Indian Ocean Region », financé par l'Union européenne conformément au programme indicatif régional du 11^{ème} FED, dont la COI est l'une des organisations régionales partenaire de mise en œuvre.

Dans ce cadre, un atelier régional de sensibilisation au marché unique africain du transport aérien (SAATM) des Etats-membres de la COI est organisé du 06 au 08 novembre (Annexe 1). Au-delà des objectifs propres du projet, les Etats-membres de la COI ont pu exprimer leurs besoins, leurs défis et leurs préoccupations spécifiques nationales et régionales en matière d'amélioration du transport aérien et de la connectivité aérienne.

Notons que la redynamisation des Comités techniques aériens de la région océan Indien est primordiale. En dépit de la décision 8 c.i.) sur la nécessité de mobiliser des ressources en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale du transport aérien de l'Indianocéanie, et la démarche de recherche de financement auprès de COMESA, le chantier n'a pu avancer faute de moyens.

Outre la connectivité aérienne, une meilleure connectivité maritime constitue une priorité pour l'Indianocéanie. La COI continue de mobiliser les partenaires pour l'appui au comité technique régional (CTR) sur le transport maritime régional qui inclut les Etats côtiers d'Afrique orientale traduit cette priorité (Annexe 2) et à la mise en œuvre de sa feuille de route (Annexe 3) qui prévoit la mise en place d'un guichet unique maritime régional (GUMR).

2.2. Coopération douanière

La décision 8b) du 37^{ème} Conseil des ministres de la COI, en mai 2023, encourage la mise en place d'un comité des douanes des Etats membres de la COI, et demande au Secrétariat général d'apporter les appuis nécessaires à ce comité en termes de secrétariat, de suivi et de coordination des activités et de mobilisation des ressources en tant que de besoin.

C'est dans ce contexte que la direction régionale et droits indirects de La Réunion et la direction des douanes au sein de la *Mauritius Revenue Authority* ont effectué une visite auprès de Secrétariat général de la COI le 27 juillet 2023. Il a été convenu que les autorités douanières proposent à la COI une note de compréhension collective sur les priorités du comité sur la facilitation des affaires et sur les points issus de la lettre d'intention dont :

- Le positionnement attendu par la COI dans la création d'une instance permanente d'échange sur les questions douanières au sein de la COI.
- Le rôle du secrétariat permanent qui est prévu dans la gouvernance du comité.
- L'articulation du comité des douanes de la COI avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

L'élaboration de cette note a été à l'ordre du jour de la réunion annuelle des autorités douanières de l'océan Indien programmée le 13 octobre 2023 dernier. Il est proposé, par ailleurs, un lancement officiel du « comité des douanes » le 26 janvier 2024, lors de la journée mondiale de la douane.

2.3. Développement d'un programme régional d'économie bleue et circulaire

Dans la concrétisation de la décision 8c) une conférence ministérielle sur l'économie bleue et circulaire a été organisée à Maurice le 21 septembre 2023 dernier, précédée d'une réunion des experts internationaux et des officiels les 18 et 19 septembre 2023 (annexe 4).

Ce point est traité spécifiquement dans la Fiche 2.6.

2.4. Promotion de chaîne de valeur régionale prioritaire

Les ministres et les hauts-représentants des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, ayant participé à la conférence ministérielle sur l'économie bleue et circulaire, le 21 septembre 2023 à Maurice, ont priorisé la promotion de la chaîne de valeur régionale des déchets pneumatiques, électriques et électroniques. Une feuille de route a été proposée, en concertation avec les représentants des parties prenantes de ces chaînes de valeur, sur la base des expériences et des acquis de Maurice et de La Réunion (annexe 5).

Face à l'ampleur de la pollution marine par les plastiques, dont la plupart proviennent de sources terrestres, la valorisation des déchets pneumatique est essentielle, à travers l'utilisation responsable de ces matériaux par le biais de cadres et d'actions facilitant la récupération, le traitement et le recyclage des pneus, y compris à l'échelle sous-régionale. Il a été convenu, d'une part, d'initier des réformes du cadre juridique et/ou le développement de réglementations favorables à la promotion de l'économie circulaire pour le zéro déchet de pneu dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien. D'autre part, mettre en œuvre, le cas échéant, des plans d'action pour l'élimination des déchets pneumatiques de l'environnement dans les Etats insulaires, par la promotion de l'économie circulaire.

En outre, vu le potentiel de récupération et le potentiel de récupération et de réutilisation des déchets électriques et électroniques sur les îles, il a été convenu d'initier des réformes du cadre juridique et/ou le développement de réglementations favorables à la promotion de l'économie circulaire pour le zéro déchet électrique et électronique dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien et de mettre en œuvre, le cas échéant, des plans d'action pour l'élimination des déchets électriques et électroniques de l'environnement dans les Etats insulaires, à travers la promotion de l'économie circulaire.

2.5. Partenariats

Conformément à la décision 3d) de la session extraordinaire du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien du 22 décembre 2022, les projets de cadre de coopération avec le COMESA, Cap Business océan Indien (CBOI) et l'Association des ports des îles de l'océan Indien (APIOI) ont été finalisés en mai 2023, après intégration des commentaires des Etats membres.

- Le projet de cadre de coopération avec le COMESA (annexe 6) permettra de formaliser et approfondir les relations de travail entre les deux organisations, notamment en ce qu'il s'agit de la connectivité aérienne et maritime. A noter que les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles sont membres du COMESA et que la France bénéficie d'un statut d'observateur. Le cadre de coopération COI-COMESA pourrait également faciliter la promotion des besoins spécifiques insulaires des Etats membres auprès du COMESA.
- Cap Business océan Indien qui réunit le secteur privé régional et avec lequel la COI entretient une relation de longue date. Il s'agit de poursuivre la dynamique d'échanges public-privé et la mise en œuvre d'activités communes (annexe 7).
- L'Association des ports des îles de l'océan Indien est un acteur régional incontournable dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la connectivité maritime ou encore du renforcement du transport maritime marchand, ou de la sûreté en mer (annexe 8).

3. Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Encourage le Secrétariat général à faciliter la création d'un comité des douanes sous la forme d'une instance permanente d'échange au sein de la COI, susceptible de porter et coordonner des projets dans le domaine douanier et d'en assurer le lancement, en collaboration avec les services douaniers des Etats membres, le 26 janvier 2024, lors de la journée mondiale de la douane.
- b) Demande au Secrétariat général, avec le soutien de la présidence en exercice, de solliciter les partenaires en vue d'un programme régional sur l'économie bleue et circulaire participant à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'économie bleue et circulaire.
- c) Demande à la présidence en exercice de la COI, en collaboration avec le Secrétariat général de faciliter la mise en place d'un mécanisme de coopération régionale chargé d'examiner les implications légales, techniques, environnementales et financières d'un plan pour permettre la circulation des déchets pneumatiques, électriques et électroniques entre les îles comme stipulé dans la Déclaration ministérielle AIODIS.
- d) Encourage le Secrétariat général à poursuivre ses efforts de mobilisation des partenaires techniques et financiers en faveur du Plan pour l'amélioration de la connectivité maritime tel qu'adopté par le Conseil extraordinaire des ministres du 22 décembre 2022.
- e) Approuve les projets de cadre de coopération avec COMESA, Cap Business océan Indien (CBOI) et l'Association des ports des îles de l'océan Indien (APIOI) et soumet à l'approbation du Conseil des ministres, par procédure écrite, l'autorisation donnée au Secrétaire général de procéder à leur signature, conformément à la décision 3d) de la Session extraordinaire du Conseil des ministres du 22 décembre 2022.

4. Rappel des décisions antérieures

Cf.

- ***Décision 5d) Priorités de la présidence en exercice, 37^{ème} conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien, 17 mai 2023.***
- ***Décision 8b) Coopération économique, 37^{ème} conseil des Ministres de la COI, 17 mai 2023.***
- ***Décision 3d) Priorités de la présidence en exercice, session extraordinaire du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien du 22 décembre 2022***
- ***Décision 3e) Priorités de la présidence en exercice, session extraordinaire du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien du 22 décembre 2022***

5. Annexes :

- Annexe 1 : Proposition de note concept de l'atelier régional de sensibilisation au marché unique africain du transport aérien (SAATM) des Etats-membres de la COI
- Annexe 2 : Termes de référence du comité technique régional (CTR) sur le transport maritime régional
- Annexe 3. Feuille de route du comité technique régional (CTR) sur le transport maritime régional
- Annexe 4. Note d'orientation de la conférence ministérielle de l'économie bleue et circulaire
- Annexe 5 : Proposition de feuille de route pour la promotion de la chaîne de valeur régionale des déchets pneumatiques, électriques et électroniques dans la région océan Indien
- Annexe 6 : Projet de cadre de coopération COI-COMESA
- Annexe 7 : Projet de cadre de coopération COI- CBOI
- Annexe 8 : Projet de cadre de coopération COI-APIOI